

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2616

présenté par

Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 33

I. Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

1° - A la septième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 13 414 »

le nombre :

« 13 889 ».

2° – En conséquence, à la huitième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 12 076 »

le nombre :

« 12 551 »

II. Mission Écologie, développement et mobilité durables :

1° – A la vingt-huitième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 19 478 »

le nombre :

« 21 245 »

2° - En conséquence, à la trente-et-unième de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 5 216 »

le nombre :

« 5 494 ».

3° - En conséquence, à la trente-deuxième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 6 539 »

le nombre :

« 8 028 ».

III. Mission Recherche et enseignement supérieur :

1° – A la cinquante-et-unième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 256 683 »

le nombre :

« 256 688 »

2° - En conséquence, à la cinquante-quatrième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 65 985 »

le nombre :

« 65 990 ».

IV. Mission Sécurités

1° – A la soixante-troisième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 303 »

le nombre :

« 503 »

2° – Après la soixante-cinquième ligne, ajouter une ligne intitulée « Sécurité environnementale »

3° – En conséquence, à la soixante-sixième ligne, nouvellement créée, de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 0 »

le nombre :

« 200 ».

V. Total

A la quatre-vingt cinquième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 406 932 »

le nombre :

« 409 179 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rehausser les plafonds d'emplois pour les opérateurs de l'État.

Lors du débat sur le PLPFP, le groupe écologiste avait déposé un amendement visant à supprimer le prévisionnel du plafonnement d'emplois et le remplacer par une évaluation annuelle selon les besoins des opérateurs.

Il ressort que les besoins des principaux opérateurs liés à la transition écologique sont les suivants :

+475 pour l'ONF : Programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »

+171 pour les Agences de l'eau : Programme « Paysages, eau et biodiversité »

+12 pour le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : Programme « Paysages, eau et biodiversité »

+95 pour l'ONF : Programme « Paysages, eau et biodiversité »

+602 pour Météo France : Programme « Expertise, information géographique et météorologie »

+254 pour l'IGN : Programme « Expertise, information géographique et météorologie »

+633 pour le Cerema : Programme « Expertise, information géographique et météorologie »

+5 pour l'IPEV : Programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »

+200 pour la sécurité environnementale (ONF et OFB) : nouveau Programme « Sécurité environnementale »

Pour un total de 2 247 postes.

Il est donc proposé avec cet amendement de rehausser les plafonds d'emplois en conséquence.

S'agissant de plafonds d'autorisations d'emplois, il n'y a pas lieu de les compenser par une suppression ou un transfert de postes entre programmes.